

Micro-crédit entre particuliers : emprunter de l'argent sur un site en France

Le **microcrédit**, fondé par Muhammad Yunus au Bangladesh avec la Grameen Bank, est le principal aspect de ce que l'on appelle aujourd'hui la **microfinance**. En clair, les personnes trop pauvres pour obtenir un prêt d'une banque peuvent passer par une institution de micro-finance pour pouvoir créer leur entreprise. Monsieur Yunus a obtenu le prix Nobel de la paix en 2006 pour cette extraordinaire initiative, qui a redonné aux pauvres du Sud les moyens d'être acteurs de leur propre destin.

Aujourd'hui en France, les particuliers peuvent participer à l'aide (sans faire de charité) des pauvres de ce monde, en prêtant de l'argent. Pour ça, ils mettent à disposition d'un site comme Babyloan d'une certaine somme d'argent, pour financer un projet précis, situé dans un pays étranger.

Comment prêter de l'argent en France ?

Aujourd'hui, les prêts entre particuliers sont anecdotiques, au vu de la demande grandissante. Elle se limite bien souvent à des prêts entre amis ou de la même famille. Je n'ai pour ma part jamais connu un parfait inconnu prêtant de l'argent à un autre parfait inconnu : ça n'existe juste pas. Les prêteurs, et on les comprend, ont besoin d'être rassurés par des institutions légales. C'est le rôle des plateformes de **prêts sur Internet**, qui vont servir d'intermédiaires entre les demandeurs de crédit et les éventuels prêteurs.

Les particuliers vont bientôt pouvoir prêter de l'argent ou se faire prêter de l'argent en passant par un site Internet fait pour, si tout se passe bien.

Friendsclear, solution pour le crédit entre particuliers ?

En France, à l'heure actuelle, les sites ne peuvent donc pas faire le pont entre les prêteurs français, et les demandeurs de crédit de l'hexagone. Mais ceci, si tout se passe comme prévu, va changer. Friendsclear, dont je vous avais parlé il y a quelques mois dans mon article sur le crédit entre particuliers, est déjà sur la brèche, avec une version bêta de leur site (ils sont en partenariat avec une banque pour pouvoir le faire). Malheureusement, il n'est pas encore possible de demander un crédit si on est fiché à la Banque de France, avec une **interdiction bancaire FICP**. On peut trouver sur Friendsclear divers projets français à financer, on peut poser des questions au porteur du projet, on s'implique vraiment si on est prêteur. Mais Friendsclear manque cruellement de visibilité ! Peu de gens connaissent, ce qui est tout de même dommage du point de vue du prêteur, qui touche des intérêts de 5%, et qui peut surtout prêter des petites sommes à plusieurs projets, pour minimiser les risques de non remboursement. C'est mieux qu'un livret A, au rendement à l'heure actuelle (2010) dérisoire. Les emprunteurs, eux, ne payent que 6,25% d'intérêts, ce qui est très correct, au vu du risque potentiel qu'ils font courir aux prêteurs.

Pour créer une entreprise lorsque la banque refuse de faire crédit, passer par Friendsclear est sans doute une solution pour obtenir un prêt de particulier à particulier ! Babyloan viendra rejoindre Friendsclear dans les prêts entre particuliers. Avec la future nouvelle Loi, ces deux

sites pourront aller beaucoup plus loin dans le développement du crédit sans passer par une banque.

L'importance du microcrédit en France

Quelques voix en France ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis du micro-crédit, expliquant par exemple que les taux d'intérêts étaient scandaleux, que beaucoup de ces crédits avaient en fait appauvri les entrepreneurs des pays du Sud, ne pouvant plus faire face à leurs dettes. Au-delà du bénéfice économique, il y avait également un désastre social à prendre en compte pour beaucoup.

Mais ce qu'ils ne disent pas, sans doute parce qu'ils ne savent pas, c'est que actuellement, « les pauvres » du Sud n'ont aucun autre moyen d'obtenir de l'argent. A moins de passer par les usuriers du village, qui eux prêtent à des taux beaucoup plus élevés ! On pourrait dire, comme pour un européen, qu'ils pourraient épargner, au lieu de faire un crédit. Encore une fois, il faut se mettre dans la peau d'un jeune africain, qui n'a même pas de compte bancaire : où dépose-t-il l'argent de ses économies, forcément maigres ? Au rythme actuel, il lui faudrait peut-être 120 ans d'économies avant de pouvoir s'acheter le tracteur qui va lui permettre de rentabiliser son exploitation agricole.

Pourquoi les microcrédits ont un taux d'intérêt plus élevé ?

Nous savons de toute façon que les pauvres ont toujours des dettes. Et que dans ces cas là, les institutions de microfinance sont des alternatives crédibles aux usuriers, même si les intérêts peuvent sembler exorbitants, avec nos yeux d'occidentaux. Ce qui rend les intérêts aussi chers pour des petites sommes d'argent, ce sont les coûts fixes : c'est la même chose d'étudier une demande de prêt de 3000 euros qu'un crédit à 50 000 !

De plus, le risque est bien sûr plus élevé : il y a plus de chances pour l'organisme prêteur, en moyenne, de ne pas être remboursé, ce qui se répercute sur le coût final du crédit.

Il ne faut pas croire que la charité est meilleure, au contraire. Les dons ne font qu'aider face à une situation d'urgence, comme la pièce que nous donnons au SDF dans le métro. Mais ceci ne va en rien lui permettre de trouver un travail de se tirer d'affaire par ses propres moyens. Juste survivre. Un prêt, qui finance directement un projet, est autrement plus impliquant, autrement plus constructif.

Selon un rapport de l'inspection générale des finances (IGF), le microcrédit a permis de créer ou de maintenir 48 000 emplois en France pendant l'année 2008. Ce même rapport évalue à 100 000 demandes annuelles le potentiel de microcrédits : c'est un chiffre énorme, où tout le monde y gagne, les prêteurs, et les demandeurs. Si on prend les estimations de l'ADIE, c'est encore plus : cet organisme de microcrédit estime lui à 300 000 le nombre de demandes potentielles par an. Il n'y a qu'à voir la progression du microcrédit dans l'hexagone : une augmentation de 64% des demandes entre 2006 et 2009 !

Selon l'IGF, le coût du microcrédit qui finance les entreprises en devenir est inférieur au coût de l'inactivité qu'il permet d'éviter. On économise ainsi, selon les estimations de l'IGF, 25 millions d'euros par an. Et oui, il vaut mieux prêter de l'argent pour la création d'une entreprise plutôt que de payer des indemnités de chômage !

Qui fait un microcrédit en France ?

La plupart des demandeurs de microcrédits n'ont pas fait d'études. Ce sont des personnes qui n'ont pas accès au circuit bancaire classique. 7% des demandeurs sont illettrés, 19% savent juste lire et écrire. Dans ces conditions, aucune banque ne fait de prêt ! Mais pourtant, ce manque d'études n'est pas un problème lorsqu'il s'agit d'entreprendre, de créer sa propre activité.

La plupart des emprunts est liée à la mobilité : pour acheter ou réparer son véhicule, ou pour obtenir son permis de conduire. Réussir à obtenir un **crédit auto** est sans doute la base de toute entreprise : pour pouvoir livrer aux clients, chercher la marchandise, se déplacer pour trouver du travail... sans mobilité, impossible de s'en sortir. Seuls ceux qui habitent à Paris intramuros peuvent espérer s'en sortir sans voiture.

Problèmes du microcrédit français

Le principal problème du microcrédit est surtout le peu de connaissance de la part des gens concernés de ce dispositif. Il existe un grand nombre d'initiatives locales ou nationales, qui n'ont pas forcément les mêmes objectifs. Certains microcrédits sont là pour aider les créateurs d'entreprises comme c'est le cas de l'ADIE, d'autres sont là pour aider une famille dans une situation délicate comme le prêt CAF, d'autres sont des prêts sans garanties et ainsi de suite...

Cette cacophonie empêche la visibilité simple et efficace du microcrédit, qui a bien besoin d'un peu d'organisation. Mais pour l'instant, il n'y a toujours pas de définition légale ou réglementaire du microcrédit.

Pour moi, au-delà du microcrédit pour créer son entreprise, il y a le statut d'auto-entrepreneur, qui est venu grandement faciliter la libre initiative de la part des plus modestes en France. C'est sans doute par là qu'il faut passer avant toute chose : retirer le moindre verrou à la création d'entreprise ! Nous sommes dans la bonne voie, après la simplification administrative, attaquons nous à l'argent nécessaire pour créer sa boîte : le microcrédit.

Il faut donc faire de la pub pour le microcrédit, auprès de ceux qui peuvent être clients ! C'est un peu notre travail sur le blog du crédit :) ...

Mesures en faveur du micro-crédit en France

Venons-en à ce qu'il se passe au niveau juridique. Christine Lagarde a donc proposé le 24 mars 2010 à l'assemblée nationale un projet pour la réforme du crédit à la consommation. Dans ce projet, il y a référence au microcrédit, et les quatre initiatives pour le développer.

Première mesure : **faciliter le financement des associations de microcrédit**. C'est sans doute la principale mesure, qui implique donc que les particuliers peuvent enfin financer les associations de microcrédit, par Internet notamment, pour des projets français.

Deuxième mesure : **renforcer l'efficacité des dispositifs publics d'appui au microcrédit**. On va donc améliorer la gouvernance et la gestion des fonds de garantie, ce qui permettra de faciliter et simplifier le recours au microcrédit.

Troisième mesure : **informer le public sur l'effort des banques en matière de microcrédit.** Les banques ont en effet eu l'initiative, annoncée le 25 janvier 2010, de développer le **microcrédit personnel** accompagné.

Dernière mesure : **un cadre statistique normalisé.** Pour ce faire, il faudra se baser sur les éléments de définition de ce qu'est exactement le microcrédit, comme ceux figurant dans le rapport de l'IGF. C'est le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) qui devra proposer ce cadre statistique normalisé pour les activités de microcrédit en France.

Le micro-crédit de l'Union Européenne

L'Union Européenne, que certains pensent n'avoir que peu d'importance dans nos vies au quotidien, est pourtant omniprésente. La majorité des lois françaises émanent en fait de l'UE et de ses directives. On l'accuse trop souvent d'être trop éloignée des problèmes des populations, de ne pas être assez sociale.

Et bien pour la première fois, l'UE a approuvé le 8 mars 2010 la création d'un mécanisme facilitant la concession de 100 millions d'euros sous forme de crédits aux chômeurs souhaitant monter une entreprise. Cette mesure est une première : elle est spécifiquement destinée à soutenir l'emploi !

Cette mesure, encore embryonnaire, devrait permettre d'octroyer des microcrédits à 45 000 entrepreneurs créateurs d'entreprise, et qui n'arrivent pas à obtenir un prêt classique. Cet instrument européen de microcrédit devrait rapidement débloquer des fonds plus importants, avec le concours d'institutions financières internationales, comme la Banque Européenne d'Investissement. Le prêt sera d'un montant inférieur à 25 000 euros.

Nous en reparlerons dans un prochain article, bien sûr, dès que les modalités se préciseront. Ce sont beaucoup de bonnes nouvelles dans le petit monde du financement des entreprises en devenir, mais qui ne sont malheureusement pas relayées par les médias, télévision, radio, journal et ainsi de suite, ne laissant pratiquement aucune chance aux gens à qui ça pourrait vraiment intéresser de connaître.

1 réponse

Jean-Pierre CANOT dit :

Muhammad YUNUS n'a rien inventé du tout! Le modèle existait déjà à Babylone! La microfinance ne résoudra rien du tout tant qu'elle en restera à cette toute première étape et tant qu'elle sera considérée comme la solution aux problèmes posés par les carences du système bancaire

LES LIMITES DE LA MICROFINANCE, L'EXEMPLE DE L'AGRICULTURE

La microfinance tend à devenir la panacée à l'ensemble des problèmes de développement, notamment agricole, au point que tous les projets se rapportant à ce dernier ne s'articulent qu'autour du pivot central « crédit » à condition que celui-ci corresponde aux principes de la microfinance.

Dans le début des années 70, Mohamad Yunus développait au Bangladesh le concept

de la Grameen Bank. Il parlait du principe qu'une somme minimale est souvent suffisante pour permettre le démarrage d'une activité, particulièrement dans les campagnes.

Le concept reposait sur les principes ancestraux du mutualisme, les mêmes repris chez nous avec le succès que l'on sait à la fin du 19ème siècle. Ces principes s'appliquaient au Bangladesh à une population homogène dans sa pauvreté absolue.

Grandes furent les difficultés de Mohamad Yunus pour obtenir un appui des bailleurs de fonds internationaux, Banque Mondiale et Fonds Monétaire International considérant que cette initiative au ras des pâquerettes ne pouvait s'inscrire dans le contexte de la mondialisation ou du développement dit durable.

Longtemps décrié et combattu, le système devait il y a peu, non seulement être remis à l'honneur, mais devenir la véritable tarte à la crème de la Banque Mondiale qui n'avait pas manqué au passage de le dénaturer. On ne parle plus désormais en matière de développement agricole dans les pays émergents que de microprojets financés par la microfinance dérivée directement de l'initiative de Mohamad Yunus.

La crise actuelle où le système bancaire tend à limiter les crédits, est l'occasion pour certains de considérer que le microcrédit est une des solutions, sinon la solution, à cette crise.

Dans la recherche de solutions de financement pour les plus démunis que le système bancaire traditionnel maintient à l'écart de ses interventions, on oublie systématiquement le modèle coopératif qui il y a plus de cent ans apportait la réponse à l'agriculture française notamment.

Muhammad YUNUS et la Grameen Bank du Bangladesh n'ont pourtant quoi qu'on en dise rien inventé du tout, ce qui n'enlève d'ailleurs rien à leur mérite.

La Grammeen Bank, et tous les modèles de microfinance qui en découlent, ne sont que la première étape du modèle coopératif inventé par les Babyloniens. Après l'expérience des pionniers de Rochdale ou des producteurs de micocoulier dans le Gard en France, le système a été il y a cent ans à la base des modèles européens de la coopération agricole, notamment le Crédit Agricole français, que l'on oublie systématiquement dans les programmes de développement au profit du seul modèle de Muhammad YUNUS, prix Nobel de la Paix, porté désormais aux nues.

Le problème est que malgré tous ses mérites, le modèle mis en œuvre dans cette seule première étape, ne marche pas – à l'échelle de l'économie globale – et ne marchera jamais, pas plus d'ailleurs que les modèles coopératifs européens pris dans leur forme actuelle et que nous nous acharnons à développer en vain depuis les indépendances.

Il faut pour mobiliser le maximum de ressource bancaire vers le secteur agricole sous forme de prêts, bancariser les populations rurales de façon à ce que tous les flux financiers résultant de leur activité – essentielle dans les pays en développement, il s'agit du secteur primaire – restent dans ce secteur et ne s'évadent pas vers la banque commerciale. Celle-ci dans la meilleure des hypothèses fera semblant d'aider l'agriculture en avançant des fonds aux organismes de microfinance qu'elle crée la plupart du temps sous forme de filiales.

Ceci est vrai aussi pour les autres secteurs et pour nos pays en ce qui concerne les laissés pour compte du système bancaire traditionnel.

On ne saurait trop insister sur cette nécessité de bancarisation déjà citée des populations les plus pauvres

– C'est une véritable alphabétisation, économique bancaire et comptable qui leur permet d'appréhender des notions simples, ce que ne permet pas la manipulation de la seule monnaie fiduciaire.

– C'est une garantie supplémentaire pour le prêteur que l'emprunteur dispose sur un compte qui enregistre tous ses mouvements financiers, de la ressource nécessaire, résultant de l'activité financée, pour rembourser le crédit.

Ceci implique bien entendu, et ce n'est possible que dans le cadre coopératif, que le principe essentiel d'exclusivisme soit bien respecté, c'est-à-dire que le sociétaire ne puisse pas, au risque d'exclusion du système, ouvrir des comptes et contracter des emprunts dans plusieurs établissements.

Il faut rappeler encore une fois que la dégradation de tous les modèles coopératifs a pour origine principale le non respect de ce principe d'exclusivisme, qui a d'ailleurs été supprimé ou n'a pas été repris dans toutes les lois coopératives mises en place dans les pays en développement, ce qui conduit irrémédiablement à l'échec du système.

– C'est une garantie de création monétaire réelle. Le crédit anticipe en effet la création monétaire par production de biens ou de services.

Celui qui distribue le crédit doit donc s'assurer que le prêt est bien utilisé pour l'objet financé et que son montant ne dépasse pas (il doit même rester inférieur) la valeur estimée du produit de l'activité financée.

Il est évident que la simple surveillance des mouvements du compte, à condition là aussi que le principe d'exclusivisme soit appliqué et respecté, permet de vérifier que l'anticipation de création monétaire est parfaitement justifiée.

Ce point est d'une cuisante actualité dans la crise économique que nous vivons et qui résulte de dérives bancaires où, dans le cadre d'une économie virtuelle généralisée et mondialisée, les crédits consentis pour des spéculations de tous ordres ont conduit à la création de fausse monnaie avec les conséquences dramatiques que nous n'avons pas fini de vivre.

Cette mobilisation indispensable de la ressource de base qui devra d'ailleurs être complétée notamment pour les investissements longs ne peut se faire qu'au travers du modèle coopératif qui a fait ses preuves depuis des siècles.

Encore faudrait-il que ce modèle fut et restât l'authentique, et ne soit pas remplacé par les ersatz infâmes que l'on a vu se développer tant en Afrique que dans les pays communistes et qui ont conduit à la ruine et à l'abandon de ce modèle coopératif . Ceci ne pourra se faire que par la mise en place de lois et règlements propres à la Coopération, agricole notamment, et qui en retiennent impérativement les authentiques principes de base.

La bancarisation des plus pauvres est de surcroît une des conditions essentielles pour que le système s'il est vraiment d'inspiration coopérative soit construit et fonctionne à partir de la base : les sociétaires ; et il y a bien là une des faiblesses de la microfinance telle qu'elle est conçue jusqu'à présent comme un système construit « d'en bas » et géré « d'en haut ».

Un problème supplémentaire est que l'on entend appliquer les principes de la microfinance d'un intérêt indiscutable par ailleurs à des populations hétérogènes dans leur pauvreté relative.

On se retrouve donc en fait dans une agriculture à deux vitesses : l'une de type industriel, comme chez nous, qui doit se soumettre aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'autre de type social qui concerne la très grande majorité des populations rurales.

On notera au passage que dans le second cas les résultats des actions menées pour

atteindre des objectifs sociaux sont mesurés selon des critères uniquement économiques.

Le financement est réalisé pour le premier type, la minorité, par les banques commerciales traditionnelles, pour le second par des systèmes complexes, notamment mutuelles d'épargne et de crédit qui fleurissent à qui mieux mieux sur le plan local, sans aucune coordination nationale, et qui finalement n'arrivent à concerner qu'une « minorité de la majorité » : les plus pauvres parmi les pauvres, les autres devant se débrouiller comme ils peuvent en recourant notamment au crédit informel.

Le résultat désastreux est double :

La ressource d'épargne et de dépôts – qui est une ressource bon marché – en excédent localement ne peut être transférée directement et à prix coûtant chez ceux où elle manque et transite par le système bancaire où elle est, soit utilisée au prix fort au financement des autres secteurs de l'économie, soit réacheminée toujours au prix fort vers les structures de microfinance momentanément déficitaires en ressource.

Ce système encore une fois à deux vitesses, au delà du fait qu'il accroît les déséquilibres liés à deux types de systèmes d'exploitation extrêmes : agriculture de subsistance et agriculture industrielle, a l'inconvénient d'isoler les plus pauvres, les empêchant comme on vient de le voir de profiter de la solidarité au sein de leur groupe même en ce qui concerne la ressource bancaire.

C'est bien au niveau de cette notion de solidarité que se trouve la solution au problème du financement du secteur primaire.

Autant il serait vain en effet de vouloir faire jouer la solidarité du monde agricole en faveur des plus déshérités en isolant ces derniers dans des ghettos, autant il est possible de la mettre en œuvre efficacement dans des systèmes qui intègrent tous les acteurs de ce secteur, ceux momentanément déshérités bénéficiant de l'assistance du groupe.

Jean-Pierre Canot 29 janvier 2010

Extraits de « Apprends-nous plutôt à pêcher ! »

<http://lafrancetoutfoutlecamp.blogspot.com/>

<http://ah-la-microfinance.blogspot.com/>

<http://reviensilssontdevenusfous.blogspot.com/>

<http://reviensilssontdevenusfous.blogs.sudouest.com>